

Délibérations du conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNAT**

L'an deux mille douze, le 21 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT (Puy-de-Dôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François FARRET, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2012

ETAIENT PRESENTS : M. FARRET, MME AUDET, MM RITROVATO, BENAY, MME CAPEL, M. LAUMONT, MME CHAPUT, MM BOURLIER, ODOUARD, MME GUERMITE, M. NEVES, MME FERREIRA, MM SERPOLAY, JOACHIN, DOR, SUTEAU, MME MIOCHE-JACQUESSON, M. PRADEL, MME BRIQUET, M. SCHNEIDER, MME GILBERT, M. BRUNMUROL, MME ARNAL, M. SIEGRIST, MME DAUPLAT,

ETAIENT REPRESENTEES :

Madame ROUX qui avait donné procuration à Monsieur PRADEL

Madame RATURAS qui avait donné procuration à Madame CAPEL

ETAIENT EXCUSES : MME PALLUT, M. CRESSEIN

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2012. Ce document est adopté par 21 voix pour et 6 vote contre puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

Les Conseillers présents ou représentés, au nombre de 27, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marie FERREIRA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. <u>Objet</u> : Budget communal– Vote du compte administratif 2011 et affectation du résultat
--

Après la présentation de l'exécution budgétaire 2011, tant en dépenses qu'en recettes, qui fait apparaître les résultats suivants (cf document détaillé joint à la note de synthèse):

total des dépenses de fonctionnement: 5 588 922,82 €

total des recettes de fonctionnement: 6 299 077,76 €

total des dépenses d'investissement: 1 320 432,37 €

total des recettes d'investissement: 1 692 576,26 €

résultat de fonctionnement 2011: 710 154,94 €

résultat d'investissement 2011 : 372 143,89 €

Les éléments établis à partir du compte administratif et du compte de gestion 2011 se présentent de la manière suivante:

	Résultat de clôture 2010	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-203 495,64 €		372 143,89 €	168 648,25 €
Fonctionnement	862 113,82 €	862 113,82 €	710 154,94 €	710 154,94 €

Il est proposé au Conseil :

d'approuver le compte administratif 2011; Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle conformément à l'article L2121-14.

d'affecter au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat de clôture d'investissement 2011, soit la somme de 168 648,25 € ;

d'affecter au compte 1068, en recettes d'investissement, le résultat de clôture de fonctionnement 2011, soit la somme de 710 154,94 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes ARNAL, DAUPLAT et GILBERT et MM BRUNMUROL, SCHNEIDER et SIEGRIST s'étant abstenus), la présente proposition est transformée en délibération.

2. Objet : Budget communal– Budget primitif 2012

Présentation synthétique (cf détail dans l'édition réglementaire)

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
O11 Charges courantes	1 341 500,00	O13 Remboursement	30 000,00
O12 Charges de personnel	3 365 500,00	O42 Opérations d'ordre	4 357,33
O14 Prélèvement loi SRU	17 000,00	70 Produits des services	267 860,00
O22 Dépenses imprévues	5 043,10	73 Impôts	4 038 071,00
O23 Virement à la section d'invest.	204 000,00	74 Dotations	1 556 439,00
O42 Amortissements	213 742,71	75 produits de gestion	144 500,00
65 Autres charges courantes	706 589,80	77 Recettes except	9 000,00
66 Frais financiers	191 851,72		
67 Divers	5 000,00		
TOTAL	6 050 227,33		6 050 227,33

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
o20 Dépenses imprévues	3 158,83	OO1 Excédent antérieur	168 648,25
O40 Opérations d'ordre	4 357,33	O21 Virement de la section de fonctior	204 000,00
16 Amortissement emprunts	237 423,24	O40 Amortissements	213 742,72
20 Etudes et logiciels	345 630,96	10 Excédent de fonct ant+fctva+tle	861 154,94
204 Eclairage et réseaux électriques	212 805,55	13 Subventions	680 240,00
21 Travaux en cours	848 138,17	16 Emprunt	3 700 000,00
23 Installations techniques en cours	4 048 083,68		
27 Immo financières	128 188,15		
TOTAL	5 827 785,91	TOTAL	5 827 785,91

Il est précisé concernant une dépense inscrite au compte 657362 de la section de fonctionnement (versement d'une subvention au CCAS), qu'il sera procédé au versement des 330 000 € prévus de la manière suivante : 200 000 € sur le budget principal du CCAS et 130 000 € sur le budget annexe de la structure multi accueil.

A la majorité des suffrages exprimés (Mmes ARNAL, DAUPLAT et GILBERT et MM BRUNMUROL, SCHNEIDER et SIEGRIST ayant voté contre), la présente proposition est transformée en délibération.

3. **Objet** : Budget Commune – Approbation du compte de gestion 2011

Compte tenu des éléments transmis par le Receveur municipal, et après s'être assuré que l'intégralité des dépenses et des recettes ont été enregistrées conformément au compte administratif, Monsieur le Maire propose au conseil :

- **d'approuver** le compte de gestion 2011.

Une synthèse du compte de gestion est jointe en annexe et sa version intégrale reste consultable en mairie.

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes ARNAL, DAUPLAT et GILBERT et MM BRUNMUROL, SCHNEIDER et SIEGRIST s'étant abstenus), la présente proposition est transformée en délibération.

4. **Objet** : Budget Assainissement – Vote du compte administratif 2011 et affectation du résultat

La présentation de l'exécution budgétaire 2011, tant en dépenses qu'en recettes, fait apparaître les résultats suivants (cf document détaillé joint à la note de synthèse):

total des dépenses d'exploitation: 298 578,78 €

total des recettes d'exploitation : 381 840,46 €

total des dépenses d'investissement: 215 429,60 €

total des recettes d'investissement: 181 228,30 €

résultat d'exploitation 2011: 83 261,68 €

résultat d'investissement 2011 : -34 201,30 €

Les éléments établis à partir du compte administratif et du compte de gestion 2011 se présentent de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2010	Part affectée à l'investissement 2011	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	154 447,34 €		-34 201,30 €	120 246,04 €
Exploitation	84 128,32 €	84 128,32 €	83 261,68 €	83 261,68 €

Il est proposé au Conseil

d'approuver le compte administratif 2011 ; Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle conformément à l'article L2121-14.

d'affecter au compte 002, en recettes d'investissement, le résultat de clôture d'investissement 2011, soit la somme de 120 246,04 €;

d'affecter au compte 1068, en recettes d'investissement, le résultat de clôture d'exploitation 2011
soit la somme de 83 261,68 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes ARNAL, DAUPLAT et GILBERT et MM BRUNMUROL, SCHNEIDER et SIEGRIST s'étant abstenus), la présente proposition est transformée en délibération.

5. Objet : Budget Assainissement- budget primitif 2012

Il est proposé au conseil d'adopter les inscriptions budgétaires suivantes :

EXPLOITATION					
DEPENSES			Recettes		
Chapitre	intitulé	Prévu 2012	Chapitre	intitulé	Prévu 2012
O11	charges à carac général	243 000,00	704	travaux	7 600,00
66	intérêts	17 338,77	70611	redevance	340 000,00
O22	Dépenses imprévues	1 591,81	7063	contribution cler co	30 489,80
O23	virement à l'invest	45 000,00	O42	Opérations d'ordre	550,08
O42	opération d'ordre	71 709,30			
TOTAL		378 639,88			378 639,88

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			Recettes		
Chapitre	intitulé	Prévu 2012	Chapitre	intitulé	Prévu 2012
16	emprunt	66 699,04	10	dotations	83 261,68
20	étude	0,00	13	subventions	0,00
23	travaux	251 696,94	O21	virement de l'exploitation	45 000,00
O20	Dépenses imprévues	1 270,96	O40	opérations d'ordre	71 709,30
O40	Opérations d'ordre	550,08	OO1	solde d'exécution	120 246,04
O41	Opérations patrimoniales	26 021,31	O41	Opérations patrimoniales	26 021,31
TOTAL		346 238,33			346 238,33

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes ARNAL, DAUPLAT et GILBERT et MM BRUNMUROL, SCHNEIDER et SIEGRIST s'étant abstenus), la présente proposition est transformée en délibération.

6. Objet : Budget Assainissement – Approbation du compte de gestion 2011

Compte tenu des éléments transmis par le Receveur municipal, et après s'être assuré que l'intégralité des dépenses et des recettes ont été enregistrées conformément au compte administratif, Monsieur le Maire propose au conseil :

-d'approuver le compte de gestion 2011.

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes ARNAL, DAUPLAT et GILBERT et MM BRUNMUROL, SCHNEIDER et SIEGRIST s'étant abstenus), la présente proposition est transformée en délibération.

7. Objet : Taux d'imposition 2012

Monsieur le Maire rappelle que pour équilibrer le budget et conserver la capacité d'autofinancement permettant à la commune d'investir il est nécessaire de compenser les conséquences de l'inflation et du gel des dotations de l'Etat par une augmentation des taux d'imposition.

Il est donc proposé d'augmenter les taux de 0,5% ce qui permet de compter sur une augmentation des recettes fiscales de 2,3% par rapport à 2011 grâce à revalorisation des valeurs locatives fixée par la Loi de Finances.

Les nouveaux taux sont détaillés dans le tableau suivant :

Taxe	Taux 2011	Taux 2012
Taxe d'habitation	13,03%	13,10%
Taxe sur le foncier bâti	17,64%	17,75%
Taxe sur le foncier non bâti	86,84%	86,84%

A la majorité des suffrages exprimés (Mmes ARNAL, DAUPLAT et GILBERT et MM BRUNMUROL, SCHNEIDER et SIEGRIST ayant voté contre) la présente proposition est transformée en délibération.

8. Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations

Compte tenu des demandes présentées par les associations locales et du montant budgétisé au compte 6574 du budget communal, il est proposé aux membres du conseil d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau annexé à la présente délibération.

En ce qui concerne l'Eveil Romagnatois et L'Association sportive Romagnatoise, il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant financier aux conventions établies en 2011. (cf document joint).

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

9. Objet : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF (Equipements sportifs extérieurs)

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

272 000,00 euros HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l' Eco-Taxe, soit :

136 007,42 €

Le montant de la TVA sera récupérée par le SIEG par le biais du Fond de compensation pour la T.V.A.

Ce fond de concours sera revue en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,
de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à **136 007,42 euros** et **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
de prévoir à cet effet les inscriptions budgétaires nécessaires

A l'unanimité des suffrages exprimés la présente proposition est transformée en délibération.

10. Objet : Liste des achats conclus pour l'année 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 133 du Code des Marchés publics, la Commune est tenue de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Pour l'année 2011, la liste des marchés conclus figurant sur le tableau annexé est établie à partir du montant de 20 000 euros HT, par application de l'arrêté du 21 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

11. Objet : Modification du tableau des effectifs

1- Création d'un poste de Brigadier Chef Principal

Monsieur le Maire expose qu'un membre de la police municipale va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2012.

Afin de palier ce départ et dans le but de structurer le service, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} juin 2012, un poste de Brigadier Chef Principal à temps complet.
Au 1^{er} janvier 2013, il sera proposé de supprimer le poste de garde champêtre chef.

2- Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste de rédacteur

Monsieur le Maire expose qu'un agent de la Commune est lauréat du concours interne de Rédacteur territorial.

Considérant que les fonctions exercées par cet agent correspondent à ce grade, et afin de permettre la promotion de l'agent concerné, Monsieur le Maire propose de transformer, à compter du 1^{er} avril 2012, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet en poste de rédacteur territorial à temps complet.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

12. Objet : Redevance d'occupation du domaine public

En application et dans la limite des montants fixés par le décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, il est proposé au conseil municipal de retenir comme redevance due par France Telecom et Clermont Communauté Networks les montants suivants pour l'année 2012 :

- Artères souterraines 38.68 € le kilomètre
- Artères aériennes 51.58 € le kilomètre
- Emprise au sol 25.79 € le mètre carré

Ces montants seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Calcul de la révision intervenue au 1^{er} janvier 2012 :

$$\text{Moyenne année 2011} = \frac{(\text{index TP01 de décembre 2010} + \text{mars 2011} + \text{juin 2011} + \text{septembre 2011})}{4}$$

$$\text{Moyenne année 2005} = \frac{(\text{index TP01 de décembre 2004} + \text{mars 2005} + \text{juin 2005} + \text{septembre 2005})}{4}$$

Coefficient d'actualisation = moyenne 2011/moyenne 2005

$$\text{Moyenne 2011} = (659.7+676.1+677.2+681.3)/4 = 673.575$$

$$\text{Moyenne 2005} = (513.3+518.6+522.8+534.8)/4 = 522.375$$

$$\text{Coefficient d'actualisation} = 673.575/522.375 = 1.28945$$

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

13. Objet : Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police

Monsieur le Maire :

- Explique qu'il convient de prévoir des travaux sécuritaires dans la traversée du bourg de Saulzet-Le-Chaud pour améliorer la circulation des piétons. Ceci en créant un trottoir allant du restaurant jusqu'au panneau de sortie d'agglomération. L'estimation de ces travaux (qui pourraient être programmés et budgétisés en 2013), selon le détail estimatif, s'élève à 35 000, 00 € H.T.

- Propose au Conseil Municipal de solliciter une aide de 30% du montant H.T. (plafonné à 7 500, 00 €) auprès du Conseil Général dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la présente proposition est transformée en délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 heures 25.**

Commentaires de la majorité

GROUPE MAJORITAIRE « Romagnat avec vous »

Commentaires sur Conseil municipal du 21 Mars 2012

1. En ouverture de séance, Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le contenu du courrier en date du 27/02/12, reçu de l'Agence Régionale de Santé du Puy de Dôme. Ce courrier confirme l'absence d'incompatibilité d'usage de la Salle des fêtes située à Saulzet-le-Chaud avec les activités scolaires, en raison de l'absence de location de la salle et donc d'accès au patio de cette salle pendant le temps scolaire. Comme recommandé, ceci sera mentionné dans le règlement intérieur de ladite salle.

Nous sommes évidemment très satisfaits de constater que cette réponse valide très exactement le contenu de notre commentaire (*présent sur le site municipal*) accompagnant le compte-rendu du précédent conseil municipal, où l'opposition avait porté ce point au débat.

2. Concernant l'ordre du jour :

L'essentiel des délibérations adoptées à ce conseil municipal concerne le budget primitif 2012.

Les Romagnatois ont reçu directement dans leur boîte à lettres le « **Romagnat en bref** » N° 30 (*consultable et téléchargeable sur le site municipal : Actualités/Publications*) leur présentant ce budget, et reprenant les principaux chapitres d'investissement ou de fonctionnement en les assortissant de commentaires ou précisions sur leur affectation.

Il ne paraît donc pas nécessaire de revenir sur le déroulement de l'examen du budget primitif et de son adoption en séance.

A propos de ce budget primitif, l'attention sera toutefois attirée sur le commentaire de l'opposition dans le « **Romagnat en bref** » N° 30, mentionné ci-dessus et publié à la date de la rédaction de la présente expression politique. Ce commentaire appelle en effet deux remarques :

- la référence en matière de budget dans ce commentaire semble, pour l'opposition, être l'année 2007 ; il n'aura échappé à personne que la municipalité qui a exécuté le budget de 2007 a été démise de ses responsabilités par les Romagnatois, qui ont très nettement souhaité confier, à partir d'un programme volontaire, dynamique et largement diffusé, la gestion municipale à une nouvelle équipe qui ne fait pas de la gestion des exercices précédents un étalon en la matière ;
- pour les comptes présentés dans le tableau sont affichés des pourcentages de variation, calculés entre des chiffres de compte administratif de 2007 (dépenses réelles exécutées en fin d'exercice) et de budget primitif de 2012 (dépenses prévisionnelles, en général surévaluées car devant prévoir et provisionner... les dépenses imprévues) qui ne peuvent être mis en parallèle.

Respectant les règles élémentaires des analyses économiques nous continuerons, en ce qui nous concerne, à éviter la comparaison entre des carottes et des salades dans notre approche de la gestion municipale, nous contentant de comparer des chiffres de dépenses réelles à d'autres chiffres de dépenses réelles, celles de 2012 ne pouvant être valorisées qu'à la clôture du compte administratif de l'année en cours.

Commentaires de l'opposition

1. Budget communal : Compte administratif 2011 et affectation du résultat
 - Fonctionnement : recettes 6 299 077 € ; dépenses : 5 588 922 €
 - Investissement : recettes : 1 692 576 € ; dépenses : 1 320 432 €

Les résultats de clôture 2011 seront affectés en recettes d'investissement.

 - **Nous nous abstenons**
2. Budget communal : Budget primitif 2012
 - Budget total : 11 878 012 € dont 6 050 227 € en fonctionnement (50,94%) (*incluant 204 000 € prévus en virement à la section d'investissement*) et 5 827 785 € en investissement (49,06%)
 - **Nous votons CONTRE. Il n'est pas possible de continuer à dépenser toujours plus en fonctionnement : + 28% par rapport au réel de 2007** (*dernier bilan avant la majorité municipale actuelle*).
3. Budget communal : Approbation du compte de gestion 2011
 - **Nous nous abstenons**
4. Budget assainissement : Compte administratif 2011 et affectation du résultat
 - Exploitation : recettes : 381 840 € ; dépenses : 298 578 €
 - Investissement : recettes : 181 228 € ; dépenses : 215 429 €

Les résultats de clôture 2011 seront affectés en recettes d'investissement.

 - **Nous nous abstenons**
5. Budget assainissement : Budget primitif 2012
 - Le budget d'exploitation est de 378 639 € et de 346 238 € pour l'investissement.
 - **L'investissement est à minima et n'anticipe en aucune façon les investissements nécessaires avec les travaux du cœur de ville. Le recours à l'emprunt paraît évident..**
 - **Nous nous abstenons vis-à-vis de ce budget qui n'est pas le reflet de ce qui sera nécessaire.**
6. Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2011
 - **Nous nous abstenons**
7. Taux d'imposition 2012
 - Il est proposé d'augmenter les taux de 0,5% sur des bases locatives en hausse de 1,8% (loi de finances) soit une hausse de 2,3%.
 - Nouveaux taux :
 - ✓Taxe d'habitation : 13,10%
 - ✓Taxe sur le foncier bâti : 17,75%
 - ✓Taxe sur le foncier non bâti : 86,84% (inchangé)
 - **Nous votons CONTRE. Il nous semblait que la seule augmentation des bases était suffisante.**
8. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations
 - Budget de 175 000 € soit environ + 2% par rapport au budget de 2011.
 - **Nous votons POUR**
9. Travaux d'éclairage public
 - Au niveau des équipements sportifs extérieurs pour un montant prévu de 272 000 € HT.
 - Financement à 50% du montant HT par le SIEG
 - **Nous votons POUR**
10. Liste des achats conclus en 2011
 - Information : **pas de vote**
11. Modification du tableau des effectifs
 - Un membre de la police municipale fait valoir ses droits à la retraite
 - ✓Création et recrutement d'un Brigadier Chef Principal
 - Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste de rédacteur
 - **Nous votons POUR**
12. Redevance d'occupation du domaine public
 - Dans la limite des montants fixés par décret, il est proposé de fixer comme redevance due par France Télécom et Clermont Communauté Networks :
 - **Nous votons POUR**
13. Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police
 - Création d'un trottoir à Saulzet le Chaud entre le restaurant et le panneau de fin d'agglomération pour un coût estimé de 35 000 € HT
 - Demande de subvention de 30% HT (plafond à 7 500 €) au Conseil Général
 - **Nous votons POUR**